



Synthèse des demandes du Collectif Handicaps sur le PLF 2024

Créé en septembre 2019 pour défendre les droits des personnes en situation de handicap et de leur famille dans la droite ligne de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, **le Collectif Handicaps regroupe 52 associations nationales :**

AFEH – AFM-TELETHON – AIRE – ALLIANCE MALADIES RARES – ANECAMSP – ANPEA – ANPEDA – ANPSA – APAJH – APF FRANCE HANDICAP – ASBH – ASSOCIATION LES TOUT-PETITS – AUTISME FRANCE – AUTISTES SANS FRONTIERES – BUCODES-SURDIFRANCE – CESAP – CFHE – CFPSAA – CHEOPS – COMME LES AUTRES – DFD – DROIT AU SAVOIR – EFAPPE EPILEPSIES – ENTRAIDE UNION – EUCREA FRANCE – FAGERH – FEDERATION FRANCAISE SESAME AUTISME – FEDERATION GENERALE DES PEP – GNCHR – FFDYS – FISAF – FNAF – FNASEPH – FNATH – FRANCE ACOUPHENES – GEPS_o – GIHP NATIONAL – GPF – HYPERSUPERS TDAH FRANCE – LADAPT – MUTUELLE INTEGRANCE – PARALYSIE CEREBRALE FRANCE – POLIO-FRANCE-GLIP – SANTE MENTALE FRANCE – TRISOMIE 21 FRANCE – UNAFAM – UNAFTC – UNANIMES – UNAPEI – UNAPH – UNIOPSS – VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE

DROIT A L'EDUCATION

ARTICLE 53 : CREATION DES PÔLES D'APPUI A LA SCOLARITE

- **Préciser qu'il s'agit d'une expérimentation** qui nécessite une phase de concertation avec les associations, puis une phase d'évaluation avant sa généralisation; **renvoyer davantage les dispositions non-budgétaires à des décrets** pour permettre la définition et l'adaptation des cahiers des charges avec les associations.
- **Expliciter la différence entre accessibilité de l'école** (responsabilité de l'Education Nationale) **et compensation** (ouverture de droits individuels par la MDPH) pour ne pas maintenir un flou qui risque de remettre en cause les principes-mêmes de la loi du 11 février 2005
- **Mettre les besoins de l'enfant au cœur du dispositif et renforcer la place des familles** en soumettant les décisions de l'Education Nationale à un accord des familles, pour s'assurer qu'elles répondent bien aux besoins de l'enfant.

CREDITS DE LA MISSION « ENSEIGNEMENT SCOLAIRE »

- **Octroyer 13 millions d'euros supplémentaires au fonds dédié aux matériels pédagogiques adaptés** pour garantir que toutes les demandes et notifications soient couvertes.
- **Dédier des crédits à un grand plan de formation des professionnels scolaires et périscolaires** (formation croisée avec les professionnels du médico-social)

CREDITS DE LA MISSION « RECHERCHE & ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

- **Avoir des premiers retours sur la réforme des bourses entrée en vigueur à la rentrée 2023** (accès favorisé des étudiants en situation de handicap et des étudiants aidants aux bourses sur critères sociaux grâce à un supplément de 4 points de charge)
- **Mener un état des lieux de l'accessibilité des universités**, pour octroyer des crédits (dans le cadre du cahier des charge de l'université inclusive et des universités pilotes) à la hauteur des besoins
- **Octroyer des moyens supplémentaires à la recherche scientifique**, notamment sur les handicaps rares

PARTICIPATION A LA VIE CULTURELLE

CREDITS DES MISSIONS « CULTURE » + « LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES »

- **Mettre des moyens sur les formations :**
 - **aux métiers des arts et de la culture** (accessibilité des formations)
 - **des professionnels de la culture** à l'accueil des personnes en situation de handicap et la mise en accessibilité de leurs espaces, outils et ressources (sur la base de référentiels de formation établis à partir des besoins des personnes, en lien avec des pôles ressources en accessibilité culturelle)
- **Généraliser des politiques tarifaires rendant plus facile l'accès à la culture aux personnes en situation de handicap et à leurs familles/aidants**
- **Mettre en œuvre rapidement le portail de l'édition adaptée** annoncé depuis des mois
- **Elargir le volet collectif du Pass'Culture aux jeunes accueillis en ESMS** (pas seulement à ceux scolarisés dans un établissement de l'Education Nationale)

DROIT A UN NIVEAU DE VIE DIGNE

CREDITS DE LA MISSION « SOLIDARITES, INSERTION & EGALITE DES CHANCES »

- **La revalorisation de l'AAH au-dessus du seuil de pauvreté**
- **Une revalorisation semestrielle de l'AAH en fonction de l'indice des prix**
- **La réforme du cumul entre AAH et revenus d'activité professionnelle** avec une formation des équipes des MDPH pour harmoniser les pratiques, l'actualisation du guide-barème évaluant le taux d'incapacité et la révision du décret de 2011 définissant la notion de RSDAE et limitant à 17h30 (soit moins qu'un temps partiel) la durée de travail compatible avec l'AAH.

DROIT AU TRAVAIL : ACCES ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI

CREDITS DE LA MISSION « SOLIDARITES, INSERTION & EGALITE DES CHANCES »

- **L'accompagnement financier des ESAT en difficultés financières pour la mise en œuvre des nouveaux droits des travailleurs en ESAT** (frais de transports, complémentaire santé obligatoire, tickets restaurant) pour éviter que le financement de ces nouvelles obligations pèse sur la part commerciale des budgets des ESAT, au détriment des moyens disponibles pour financer l'accompagnement des bénéficiaires des ESAT (notamment les plus éloignés de l'emploi)
- **Le renouvellement du FATESAT** (Fonds d'accompagnement de la transformation des ESAT) en le dotant de 15M€ en 2024 et en retravaillant le cahier des charges

CREDITS DE LA MISSION « TRAVAIL & EMPLOI »

- **Des crédits supplémentaires du budget de l'Etat dédiés à France Travail pour garantir la qualité de l'accompagnement des demandeurs d'emploi en situation de handicap** (financements d'ETP supplémentaires, de formations dédiées au handicap, d'expérimentations des dispositifs du projet de loi « plein emploi », etc.) et non pas la seule subordination à un accord et effort financiers de l'UNEDIC.
- **Une évaluation de l'accès à la formation professionnelle des travailleurs handicapés + la traduction budgétaire des annonces de la CNH concernant la formation professionnelle :**
 - L'expérimentation d'une majoration tarifaire pour les organismes de formation qui adaptent leur formation aux besoins des personnes handicapées ;
 - La majoration du plancher de rémunération de l'apprenti handicapé de plus de 29 ans ;
 - La majoration des primes à l'apprentissage de l'Agefiph pour les adultes.
- **Le renouvellement du FATEA** (Fonds d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées) en le dotant à nouveau de 10M€ en 2024

DROIT AU LOGEMENT

CREDITS DE LA MISSION « COHESION DES TERRITOIRES »

- **La revalorisation des plafonds PCH Logement** (attribuée sans condition de ressources) pour financer les projets d'adaptation des logements à la situation de handicap, plutôt que « Ma Prime Adapt' » (qui soulève de nombreux questionnements sur son effectivité)
- **L'abrogation de l'article 64 de la loi ELAN** (qui, en réduisant à 20% le nombre de logements accessibles dans les nouvelles constructions, a inscrit un principe discriminatoire dans la loi) **ou a minima, une évaluation de cette disposition**
- **Le développement d'une offre plurielle de solutions d'habitat** répondant aux besoins et aspirations de toutes les personnes, quelle que soit leur situation de handicap (évaluation des dispositifs actuels + observatoire des besoins)

LIBERTE D'ALLER ET VENIR & ACCESSIBILITE UNIVERSELLE

CREDITS DES MISSIONS « ECOLOGIE, DEVELOPPEMENT ET MOBILITES DURABLES » + « COHESION DES TERRITOIRES » + « ECONOMIE »

- **Une agence nationale dédiée à l'accessibilité universelle**
- **La conditionnalité des financements publics à l'exigence d'accessibilité universelle**
- **Des sanctions renforcées** (comme va le faire l'ARCOM sur le numérique)
- **Un large plan de formation de tous les professionnels concernés** (architectes, bureaux de contrôle, professionnels du numérique, du BTP, des transports, etc.).
- **Des garanties quant aux financements des travaux de mise en accessibilité des collectivités territoriales** : quid d'une DSIL Accessibilité ?
- **Davantage de crédits déployés pour accélérer la mise en accessibilité des transports et des ERP** (pas uniquement dans les territoires accueillant les JOP 2024)